

Privilège—M. Keeper

Je crois ma question de privilège justifiée, madame le Président. Le gouvernement en prend à son aise avec notre argent et avec le Parlement. Cette question aurait dû faire l'objet d'une déclaration à l'appel des motions pour donner aux députés l'occasion de réagir et de poser des questions pour savoir ce qui se passe.

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, le député ignore sans doute que deux représentants de son parti ont eu largement l'occasion de le faire au comité lorsque nous y avons présenté les prévisions de la Société canadienne d'hypothèques et de logement la semaine dernière. J'ai passé presque une heure à expliquer ce programme.

M. Rae: Avez-vous annoncé ce programme la semaine dernière?

M. Cosgrove: Les députés de l'opposition officielle ont également posé des questions. Je crois que l'affaire a été examinée en long et en large, que les deux partis ont eu l'occasion d'en discuter et qu'ils en ont pleinement profité.

Même si la procédure de la Chambre ne m'est pas très familière, je crois que c'est par pure courtoisie qu'un ministre communique des renseignements à chaque député comme je l'ai fait aujourd'hui. Ce document expose les répercussions du programme dans les circonscriptions. Les députés d'en face ou de ce côté-ci ne seront pas étonnés d'apprendre que j'ai discuté de cette question avec de nombreux députés depuis deux ou trois mois, pendant que le gouvernement l'étudiait, et que j'ai écouté leurs suggestions.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, j'interviens à cause de ce que le ministre chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement vient de dire. Comme le ministre le sait, je lui ai écrit pour lui transmettre la demande unanime du conseil municipal de Burnaby de prolonger le programme. Le ministre m'a laissé entendre tout récemment que le gouvernement songeait très sérieusement à continuer le programme.

S'il y avait eu quelque indication que ce soit que ce programme était menacé, d'autres membres de mon parti et moi-même qui nous intéressons à la question aurions sûrement assisté à la réunion du comité de la semaine dernière. Le ministre divague quand il dit que nous avons eu l'occasion d'examiner cette question et d'autres au comité, car le gouvernement ne nous a pas prévenus qu'il allait supprimer ce programme. J'espère que le ministre prendra le temps de faire une déclaration à la Chambre pour expliquer pourquoi cet important programme est supprimé et pour donner aux députés de l'opposition la possibilité de l'interroger à ce sujet.

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, j'aimerais faire quelques remarques rapides sur la signification des réponses que le ministre a apportées aujourd'hui à la Chambre ainsi que sur sa réponse à la question de privilège soulevée par le député de Winnipeg-St. James (M. Keeper). En réponse à une question du député de Simcoe-Nord (M. Lewis), le ministre a déclaré qu'il n'y avait aucune raison que la Chambre n'ait pas eu connaissance de cette décision avant aujourd'hui, ce qui sous-entendait qu'aucune décision n'avait

été prise avant très récemment et qu'il aurait été impossible au gouvernement de divulguer cette information avant les élections municipales de lundi en Ontario.

Maintenant, le ministre prétend qu'il disposait de l'information la semaine dernière et qu'il l'aurait fournie si on la lui avait demandée. Le ministre devrait préciser tout de suite ses propos parce que sa déclaration signifie qu'il n'a pas fourni au comité des renseignements qui étaient alors en sa possession et qu'il les a gardés secrets jusqu'à aujourd'hui uniquement pour des raisons politiques.

[Français]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, de toute évidence nous sommes engagés dans un débat. Puis-je attirer votre attention sur le paragraphe 3 de l'article (15) du Règlement lequel stipule clairement que le ministre n'est pas tenu de faire une déclaration.

Mme le Président: En effet, j'ai déjà entendu quelques orateurs sur cette question de privilège. Je suis absolument convaincue qu'il n'y a pas matière à question de privilège. Il est certain que la question soulevée a beaucoup d'importance aux yeux de l'honorable député de Burnaby (M. Robinson), mais il a amorcé un débat et il voudrait obliger le ministre à faire une déclaration. Je dois lui rappeler que le ministre n'est pas tenu d'en faire une. Il le fait s'il le désire, s'il choisit ce moyen-là d'informer la Chambre ou d'autres personnes. Mais il n'est pas tenu de faire une déclaration. Par conséquent, je ne vois pas de cas *prima facie* de privilège.

* * *

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. PAPROSKI—DISTRIBUTION DE DOCUMENTS À LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Madame le Président, si j'invoque le Règlement, c'est que j'aimerais savoir si le ministre a obtenu de vous la permission de distribuer ces documents aux députés avant la période des questions. Lui avez-vous effectivement donné cette permission?

● (1510)

Mme le Président: En réponse à la question du député, je dirai que j'ai vu ces enveloppes à mon arrivée à la Chambre et que je me suis demandé à quoi elles devaient servir. Je crois savoir qu'un membre du personnel du ministre s'est adressé au bureau du greffier d'où on l'a renvoyé au sergent d'armes, qui est chargé des pages et surtout de la distribution des documents.

La demande d'information n'a pas été acheminée par les voies normales. Je crois que cette affaire aurait dû être traitée par le greffier qui examine ordinairement ce genre de documents avant de donner sa permission. Je suis navrée de cette rupture des communications, mais c'est précisément ce qui s'est passé. Si la demande de renseignements n'avait pas été renvoyée au sergent d'armes, je suis certaine qu'elle aurait été examinée—peut-être avec le même résultat. Cependant, je dois dire au député que nous n'avons pas eu la possibilité de l'étudier.